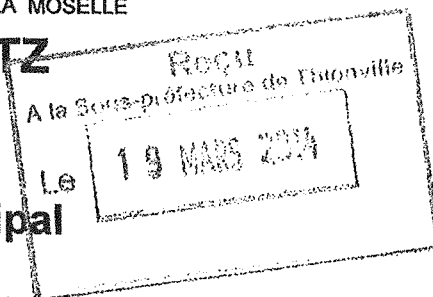


**COMMUNE D'AUMETZ****Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
N° 2014/07****Séance du 14 mars 2014 à 19 heures 00**

DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE	NOMBRE DE CONSEILLERS
07 MARS 2014	07 MARS 2014	En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 14
OBJET : Approbation de la révision du Plan Local d’Urbanisme d’Aumetz.		

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT, Maire.

Étaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire – M. BOURGUIGNON Nicolas – M. CHARY Bertrand
Mme CHARY Marie-Paule – Mme HUMBERT Bernadette – M. LAURENT Maurice – Mme LEBRUN Marie
Mme OMODEI Arlette – M. PARENT Guy – M. PITUELLO Henri - Mme RENNIE Madeleine
Mme REYTER Bruna – Mme SPANIOL Paola.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M REYTER Jean-Michel à M. PARENT Guy.

Absents excusés : M. COGNOLI Jean-Baptiste - Mme CRAPANZANO Laurence - M. MAUJOL François
M. NERI Eric.

Mme REYTER Bruna a été élue Secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur CHARY Bertrand à 19h10 au cours de la présentation du point n° 4 « Attribution d’une subvention pour un séjour en classe transplantée ».

VU le Code de l’Urbanisme,

VU la délibération n° 185/2006 en date du 08 septembre 2006 prescrivant la révision du Plan Local d’Urbanisme d’Aumetz,

VU le débat qui a eu lieu le 17 juin 2011 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durable (délibération n° 55/2011),

VU la délibération n° 2013/57 en date du 13 août 2013 arrêtant le projet de Plan Local d’Urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

VU l’arrêté municipal n° 2013/122 en date du 03 décembre 2013 prescrivant l’enquête publique du Plan Local d’Urbanisme en cours de révision,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 28 février 2014,

Considérant

- que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du dossier de révision du Plan Local d’Urbanisme,
- que le Plan Local d’Urbanisme tel qu’il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l’article L. 123-10 du code de l’urbanisme,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 12 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. CHARY Bertrand et Mme CHARY Marie-Paule),

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT que, conformément aux articles R. 123-4 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

DIT que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie d'Aumetz aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la préfecture de la Moselle.

La présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.

Pour Extrait certifié conforme au Registre,

LE MAIRE

Gilles DESTREMONT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIE LE :

14 MARS 2014

**TRANSMIS EN SOUS-
PREFECTURE LE :**

14 MARS 2014



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du

08 septembre 2006

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

Sous la présidence de M.

M. A. WEILER, Maire,

Conseillers
en fonction :

Objet :

Etaient présents :

Mme A. OMODEI – M. G. PARENT, Adjoints,
Mmes J. CECCARELLI – B. HUMBERT – P. SPANIOL – MM. J.M. REYTER –
G. DESTREMONT – N. BOURGUIGNON – E. NERI.

Ont donné procuration :

M. J. ERCOLANI à M. G. DESTREMONT – M. F. BACK à M. A. WEILER – M.
A. PRESUTTI à Mme A. OMODEI – M. R. TRIDANT à M. J.M. REYTER – Mme
M. CANGINI à Mme B. HUMBERT.

Absences excusées :

Mmes R. MARCHETTO – M.P. BOUSSER – MM. M. LAURENT – D. THOMAS.

Conseillers présents :

Conseillers absents :

N° 185/06 – Révision PLU – Cabinet AGAPE :

Après l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE :
 - la révision du PLU
 - de confier cette révision au cabinet AGAPE
-
- CHARGE le Maire de demander le maximum de subventions.

Fait et délibéré à AUMETZ, les jours, mois et an susdits.

PUBLIE LE 11.09.2006
NOTIFIE LE
RENDU EXECUTOIRE
AUMETZ, le
Le Secrétaire Général :



Copie conforme,
AUMETZ, le 11 septembre 06
Le Maire,

A. WEILER

